

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

ID: 029-252901145-20241018-B2024040-DE



délibération n° B2024-40 du bureau syndical Séance du 18 octobre 2024

Convention CEE avec la Région Bretagne

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 09
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 11

Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère, convoqué le onze octobre deux mille vingt-quatre s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents:

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CENTRE:

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN:

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON:

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX:

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur de QUIMPER:

- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) reçu pouvoir de Thomas FEREC

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU:

- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI:

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes) reçu pouvoir de Jean-Yves QUERE
- <u>Services du SDEF</u>: Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

Excusés: Secteur du CAP SIZUN: René SOUBEN (Mahalon), Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN: Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) Secteur du PAYS BIGOUDEN: Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) Secteur de QUIMPER: Thomas FEREC (Briec), Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU: Jacques RANNOU (Rosporden)

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

ID: 029-252901145-20241018-B2024040-DE

Convention CEE avec la Région Bretagne Délibération B2024-40

Tous les ans, le SDEF dépose un dossier pour valoriser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés par les communes et communautés de communes du territoire.

Le Pôle National des CEE limite le SDEF à un seul dépôt par an car nous n'atteignons pas encore le seuil de 50 GWh cumac pour ce dépôt. Nous avons donc une seule dérogation annuelle.

Certaines opérations de rénovation d'éclairage public ont été réceptionnées en janvier 2024. Ces opérations n'ont pas pu être intégrées à notre dernier dépôt qui a eu lieu le 29 janvier 2024.

Le Pôle National a défini une durée maximum d'un an à compter de la date de réception/facturation des travaux pour réclamer les CEE.

Etant donné que notre prochain dépôt aura lieu le 30 janvier 2025, nous ne pourrons pas déposer les opérations réceptionnées du 4 janvier au 29 janvier 2024. Cela représente 31 opérations de rénovation d'éclairage public.

Il est proposé au Bureau de signer une convention avec la Région Bretagne afin que les CEE issus des opérations de rénovation d'éclairage public réceptionnées en janvier 2024 puissent être déposées.

La Région rétribue ensuite les CEE sur le compte du SDEF. Le SDEF peut procéder à la vente de ces CEE seul ou opter pour une vente groupée avec la Région.

La convention a une durée de trois ans et peut-être reconduite une fois.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approvue la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des CEE avec la Région Bretagne,
- Autorise le Président à la signer ainsi que tout avenant.

Le 29 octobre 2024

Le Président du SDEF **Antoine COROLLEUR**

A Carlex

Le secrétaire de séance **Pierrot BELLEGUIC**

1311-1-